



## Irrecevabilité d'un appel

Par **Ndiaye abdourahmanr**, le **14/03/2017** à **20:15**

Bonjour Maitre j'ai eu connaissance de mon jugement de divorce le 18 octobre seulement quand j'ai voulu faire appel de ce jugement on me dit que mon ex femme a introduit une requête de rectification d'erreur mon avocat me dit que alors on a le temps et qu'il faut attendre que le le jugement soit rectifié pour faire appel . Seulement j'ai reçu dans ma boîte au lettre un avis de signification et le 16 novembre j'ai écrit un mail au huissier qui est sence me le signifier afin que les documents soit transféré dans mon lieu de résidence seulement voilà j'ai reçu la signification que 2 mois après . Et j'ai même signe un papier qui montre que j'ai reçu le jugement que le 20 février . Et là on me dit que l'appel que j'ai introduit risque d'être irrecevable ( c'est se que l'avocat adverse soutient car il énonce l'expiration dû délais de 1 mois ) est ce normal car pour moi le document m'a été signifié justement le 20 février . Deuxièmement j'aimerais aussi savoir si tel était le cas est ce que je peux me baser sur le jugement rectifié et faire appel du jugement de divorce et est ce que c'est recevable ou pas ? Ou l'appel ne peut porte que sur la partie rectifiée . Merci de votre réponse .  
Bien à vous